



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **LES NAUTIQUES- Voile 2023**

Date : **3 ET 4 JUIN 2023**

Lieu : **Argelès sur Mer**

Grade 5C

Autorité Organisatrice : **YACHT CLUB ARGELES RACOU**

Nom de la compétition : **LES NAUTIQUES - Voile 2023 »**

Date : 3 et 4 JUIN **2023**

Lieu : **Argelès sur Mer**

Grade 5C

Autorité Organisatrice : **YACHT CLUB ARGELES RACOU**

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- le règlement OSIRIS
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes A, B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3, R4.

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FF Voile validée « COMPÉTITION » ou accompagnée d'un certificat médical permettant la pratique de toutes les activités fédérales dont **la pratique de la voile en compétition** et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Droits à payer 10 €	par équipier	10 x	=	€
Droit à payer 15 €	par bateaux	15 x	=	€
Droit à payer 25 €	par équipier <u>incluant apéritif et le repas samedi soir</u>	25 x	=	€



PROGRAMME

Inscriptions : **ouvertes via WhatsApp (Pole Sportif Voile) ou site YCAR**

<http://www.yacht-club-argeles.com/>

A renvoyer par Mail au plus tard le **jeudi 01 juin 2023 à 19H** contact@yacht-club-argeles.com

VENDREDI 2 juin 2023

Finalisation des inscriptions A partir de 18 h accueil au club house de YCAR
Pot de bienvenue .

Samedi 03 juin 2023

- 8h30 Petit déjeuner Esmorza catala au club house
- 10h Briefing : 10 h 00
- 11h Mise a disposition sur l'eau à 11 H 00
- 17 h Retour des voiliers
- 17h30 Collation d'après régates
- 18h30 Apéritif au skipper face quai d'accueil
- 20h Diner des équipages au skipper,
accompagné du groupe SOMBO-SWING
- Projection sur grand écran des photos de la régates du jour par carolyne SHU
- Animation musicale par le trio « Combo Swing »
- Le crémât des Nautique

Dimanche 04 juin 2023

- 8h30 Petit déjeuner :
- 10h Briefing des équipages
- 10h30 Hommage à jean Marie LACAZA
Lâcher de fleurs autour du bateau comité
- 11 h Départ du parcours côtier
- 17h30 Remise des prix des Nautique et du trophée du Parc Marin
- 18H30 Buffet dinatoire de clôture des 16 é Nautiques



CLASSEMENT

Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- YACHT CLUB ARGELÈS RACOU
Capitainerie de Port Argelès
66700 Argelès sur Mer
- Téléphone : 06 26124830
- Messagerie : contact@yacht-club-argeles.com
- Des places de port sont mises à la disposition des concurrents.
Contacter la Capitainerie du Port :
VHF Canal 9
Téléphone 04 68 81 63 27
Trois jours avant la régates et trois jours après offert par la Capitainerie

LICENCES

Important, les licences club ou licences temporaires ne pourront être délivrées que sur présentation d'un certificat médical.

TARIF

Licence FFV club adulte : 60 €

Licence FFV jeune (-18 ans): 29,50 €

Licence temporaire 1 Jour : 15,50 €

Licence temporaire 4 jours : 30 €

Demandes à transmettre à contact@yacht-club-argeles.com en fournissant pour chaque licence demandée :

**Nom,
Prénom,
Date de naissance,**



Adresse,
Adresse de messagerie

Copie du certificat médical permettant la pratique de la voile y compris en compétition à présenter lors de la confirmation de l'inscription.

Afin de faciliter le déroulement des inscriptions, il ne sera pas délivré de licence temporaire au moment de l'inscription définitive. Les licences temporaires pourront être délivrées sous réserve d'avoir été demandées au plus tard le 27 avril 2023 à 18h.

Les imprimés de demande de licence annuelle ou temporaire sont disponibles sur le site internet <http://www.yacht-club-argeles.com/>